

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRES DES MAITRES D'OUVRAGE & DES MAITRES D'OEUVRE POUR REALISER LES TRAVAUX ROUTIERS HORS CIRCULATION

Paris, le 11 février 2021

Les travaux réalisés par les entreprises de travaux publics routiers sous circulation sont à l'origine de risques importants pour la sécurité des personnels de chantier. Ils sont également source de nuisances et de dangers pour les usagers particulièrement lorsqu'ils sont exécutés sous circulation.

Malgré les mesures de prévention prises de longue date par nos entreprises et l'amélioration des procédures d'organisation, le risque de heurt d'un travailleur avec le véhicule d'un usager reste élevé. La présence par ailleurs d'usagers dans l'environnement immédiat des travaux, majore les risques inhérents à ce type de travaux et allonge la durée des chantiers et leur coût.

Routes de France, avec le soutien de l'OPPBTP, a décidé de lancer une action nationale pour réduire les risques liés aux travaux sous circulation. **Intitulée « Routes barrées », cette action vise à demander systématiquement la réalisation des travaux hors circulation et engager avec le maître d'ouvrage un dialogue sur le choix de mesures alternatives** si la fermeture à la circulation n'est pas possible. Parmi ces alternatives, la Profession préconise une zone de sécurité de 1m entre la limite de la zone de chantier et la signalisation ou des séparateurs de voies jointifs lestés type K16 ou des séparateurs en béton.

La Profession souhaite trouver avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre des solutions innovantes et durables pour réduire les risques. Elle désire également renforcer le dialogue entre les différents acteurs autour des enjeux de sécurité, de qualité d'exécution des chantiers et d'amélioration de la productivité.

ROUTES DE FRANCE et l'OPPBTP lanceront prochainement, avec le concours de leurs délégations régionales, **des actions de formation et de sensibilisation sous forme de webinaire** auprès des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage sur la réalisation de chantier hors circulation.

A PROPOS DE ROUTES DE FRANCE

L'industrie Routière Française qui représente 160 000 emplois directs et indirects réalise les travaux liés à la construction et à l'entretien des infrastructures de mobilité et à leurs aménagements, sur tous les points du territoire.

En 2020, le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises adhérentes à Routes de France est estimé à 12,3 milliards d'euros.

Pour en savoir plus : www.routesdefrance.com

Contact presse : pierre.dethe@routesdefrance.com 01 44 13 32 90



Routes de France



@Routesdefrance1



Routesdefrance1



Syndicat Routes de France

A PROPOS DE L'OPPBTP

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

Contact presse : stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr solange.delpech@oppbtp.fr



OPPBTP



@solutionsBTP



preventionbtp



preventionbtp